

EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT

- EDC -

Société Anonyme au capital de 12 060 000 euros

Siège social : 18, rue de Saint-Petersbourg - 75008 PARIS

542 049 481 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes sociaux et consolidés approuvés par l'A.G.M. du 15 juillet 2020

A - COMPTES SOCIAUX**BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en Keuros)**

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les établissements de crédit et assimilés...	38 450	43 728
Opérations avec la clientèle	11 516	11 292
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	343	726
Actions et autres titres à revenu variable	116 138	100 490
Parts dans les entreprises liées.....	4 812	4 818
Immobilisations incorporelles.....	92	134
Immobilisations corporelles.....	1 545	1 646
Autres actifs.....	1 621	1 985
Comptes de régularisation	237	90
TOTAL ACTIF	174 760	164 909

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	2	4
Comptes créditeurs de la clientèle (à terme)	5 120	4 435
Autres passifs	15 105	13 834
Comptes de régularisation	3 748	2 420
Provisions pour risques et charges.....	6 830	6 699
Capitaux propres (hors FRBG).....	143 955	137 517
- Capital souscrit	12 060	12 060
- Réserves	123 337	117 891
- Prov. réglementées et subventions d'investissement....	50	68
- Résultat de l'exercice	8 508	7 498
TOTAL PASSIF	174 760	164 909

HORS-BILAN	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés :		
- Engagements d'ordre de la clientèle.....	1 516 981	1 409 922
- Engag. d'ordre d'établissement de crédit	10 000	-
Engag. reçus : engagements de garantie	138 658	167 985

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés.....	23	117
Intérêts et charges assimilées	- 5	- 34
Revenus des titres à revenu variable	671	689
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et assimilés ...	304	156
Autres produits d'exploitation bancaire	22 681	21 328
Autres charges d'exploitation bancaire	- 43	- 36
PRODUIT NET BANCAIRE.....	23 631	22 220
Charges générales d'exploitation.....	- 7 917	- 7 467
Dot. aux amort. et aux provisions sur immobilisations.....	- 270	- 301
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	15 444	14 452
Coût du risque.....	- 2 551	- 3 271
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AVANT IMPOT.....	12 893	11 181
Résultat exceptionnel	8	- 7
Impôt sur les bénéfices.....	- 4 411	- 3 697
Dotations/Reprises de FRBG et prov. réglementées	18	21
RESULTAT NET	8 508	7 498

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2019 (en Keuros).

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION. La Société ayant le statut de société de financement, les comptes sont établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan comptable général, d'une part, et aux adaptations prévues pour les établissements de crédit et sociétés de financement par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, d'autre part. Les comptes sociaux ont été arrêtés dans le respect du principe de prudence, de la continuité de l'exploitation, de la permanence des méthodes d'évaluation et de l'indépendance des exercices. La Société établit par ailleurs des comptes consolidés en raison du contrôle exclusif qu'elle exerce sur le COMPTOIR FIDUCIAIRE DE PARIS. Ces comptes sont établis selon la méthode de l'intégration globale. **Portefeuille titres.** Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme). Hors les titres de la filiale qui sont classés comme parts dans les entreprises liées, la société ne possède que des titres de placement. Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Pour les titres cotés, cette valeur est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les revenus sont comptabilisés en « Revenus des titres à revenu variable ». Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition, et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement sont enregistrées au compte de résultat et étalées prorata temporis sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les titres représentatifs de parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est enregistrée dès qu'une moins-value latente est constatée entre la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice et la valeur d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les éventuelles moins-values latentes donnent lieu à

la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. **Immobilisations.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou, pour les immobilisations créées, à leur coût direct de production. D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations. Les durées moyennes retenues sont les suivantes : Logiciels bureautiques : 1 an, Logiciels métiers : 3 à 8 ans, Constructions : 20 à 36 ans, Agencements des constructions : 5 à 20 ans, Installations et aménagements : 5 à 15 ans, Matériels de transport : 4 à 10 ans, Mobiliers de bureau : 5 à 20 ans, Matériels informatiques et bureautiques : 3 à 8 ans. **Provisions pour risques et charges.** Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions concernant les engagements par signature et les sinistres non déclarés. Les provisions pour risque sur engagements par signature visent à évaluer la probabilité d'avoir à constater une perte sur des sinistres intervenant à la suite de la mise en jeu d'un engagement de caution. La démarche retenue pour l'évaluation de ce risque a consisté à analyser, sur la base des 10 dernières années, le coût technique du risque par rapport aux cautionnements donnés. Le coût technique du risque est défini ici comme la probabilité d'avoir à constater dans les exercices à venir une perte sur un sinistre intervenu à la suite d'une mise en jeu d'une caution accordée. Les risques ont été évalués au taux de 0,246 % de l'encours. Les engagements existants pour des clients faisant par ailleurs l'objet d'un contentieux (engagements douteux) sont provisionnés spécifiquement. Une étude de chacun de ces engagements est réalisée et un taux de provision est déterminé individuellement. Le taux moyen de la provision au 31/12/2019 est de 28,50 %. La provision pour risque à recevoir évalue la probabilité d'avoir à constater une perte pour des sinistres survenus pendant l'exercice mais pour lesquels la mise en jeu de l'engagement de caution n'interviendra que sur les exercices à venir. Les sinistres à recevoir de l'exercice sont évalués sur la base des sinistres reçus postérieurement à la clôture des 3 derniers exercices. **Coût du risque.** La rubrique « Coût du risque » comporte les dotations nettes ou reprises nettes aux provisions pour risques de contreparties et les pertes nettes sur créances irrécouvrables. **Résultat exceptionnel.** Le résultat exceptionnel enregistre les charges et produits inhabituels et significatifs qui ont une forte probabilité de ne pas survenir à nouveau. **Evénements post clôture.** L'épidémie du Covid 19, apparue en janvier 2020, a entraîné une crise sanitaire mondiale. L'EDC a mis en œuvre des mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon précise les impacts de cette crise à date, l'intégralité des opérations de l'entité a pu être maintenue et aucun impact sur les comptes au 31/12/2019 n'a été identifié.

NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT. Comptes et prêts à terme, Comptes à vue détenus par l'EDC, 2019 : 38 450, 2018 : 29 702, Comptes à terme, 2018 : 14 026, Total, 2019 : 38 450, 2018 : 43 728.

NOTE 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE	2018	Aug.	Dim.	2019
Montant brut des créances payées à la suite de la mise en jeu de la caution.....	31 531	15 172	14 155	32 548
Prov. pr dépréc. des créances payées.....	- 20 251	- 7 541	- 6 752	- 21 040
Mont. des commissions de caution payées ..	125	24	26	123
Prov. pr dépréc. des commissions payées...	- 113	- 20	- 18	- 115
VALEUR NETTE AU BILAN.....	11 292	7 635	7 411	11 516

Les créances sont enregistrées pour leur valeur brute et font l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur espérée de remboursement. Il s'agit exclusivement de créances douteuses, dont l'échéance est initialement inférieure à 3 mois, qui ne peuvent donner lieu à une quelconque ventilation par échéance en raison du caractère aléatoire de leur recouvrement. Elles résultent des paiements effectués à la suite de la mise en jeu de notre garantie et font, comme chaque année, l'objet d'une provision individuelle selon l'estimation du risque de non recouvrement. S'y ajoutent les commissions payées des clients. L'évolution des créances payées brutes et des provisions associées est mentionnée dans les tableaux de variation des immobilisations et de variation des provisions.

NOTE 4 - OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE. Titres à revenu fixe, Obligations secteur privé, 2018 : 1 011, Ventes remboursements : 5, 2019 : 1 006, Intérêts courus, 2018 et ventes remboursements : 30, Valeur brute au bilan, 2018 : 1 041, Ventes remboursements : 35, 2019 : 1 006, Provisions pour dépréciation des obligations, 2019 : - 663, Valeur nette au bilan, 2019 : 343. L'état des échéances selon la durée des placements et hors les intérêts se présente comme suit : Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans et Total : 1 006. La valorisation du portefeuille titres au 31/12/2019 en Keuros se décompose comme suit : Obligations secteur privé et Total, Valeur brute : 1 006, Provisions pour dépréciations : - 663, Valeur nette comptable et valorisation au 31/12/2019 : 343. Les obligations ont été dépréciées de 348 Keuros en 2019 en adéquation avec leur valeur de marché.

NOTE 5 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE.

	2018	Acquis.	Ventes Remb.	2019
Titres à revenu variable :				
- OPCVM Obligataires	15 000	16 473	6 000	25 473
- Contrat de capitalisation	72 000	15 000	10 022	76 978
- Parts de SCPI.....	13 592	-	-	13 592
- Dividendes à recevoir.....	169	166	170	165
VALEUR BRUTE AU BILAN.....	100 761	31 639	16 192	116 208
Prov. pr dépréc. des FCP et des parts de SCPI...	- 143	-	- 73	- 70
Prov. pr dépréc. des contrats de capitalisation.....	- 128	-	- 128	-
VALEUR NETTE AU BILAN.....	100 490	31 639	15 991	116 138

NOTE 6 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES. 2019 et 2018. Participation au capital de la S.A. COMPTOIR FIDUCIAIRE DE PARIS : 5 921, Participation au capital de la S.A.S. EDC SERVICES ET PRESTATIONS : 1 000, Provision pour dépréciation des titres : - 2 103, Valeur nette au bilan : 4 818. Les principales informations financières concernant ces filiales sont les suivantes : **COMPTOIR FIDUCIAIRE DE PARIS S.A. (au 31/12/2019).** Capital : 1 001, Réserves et report à nouveau : 935, Quote-part du capital détenu : 100 %, Résultat 2019 sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale : 143, Valeur brute des titres détenus : 5 921, Valeur comptable nette des titres détenus : 3 818, Montant des prêts et avances accordées : 41, Chiffre d'affaires HT : 3 792. Au 31/12/2019, l'EDC détenait sur sa filiale une créance de 64 367,73 euros correspondant à des conventions de refacturation intragroupe. Les honoraires hors taxes facturés par le CFP en 2019 à l'EDC se sont élevés à 1 342 935,41 euros HT, soit une charge pour l'EDC de 1 611 522,49 euros TTC. **EDC SERVICES ET PRESTATIONS (au 31/12/2019).** Capital : 1 000, Réserves et report à nouveau : - 66, Quote-part du capital détenu : 100 %, Résultat 2019 sous réserve d'approbation par l'Assemblée

réserve facultative : 4 253 765,11, A la réserve statutaire : 4 253 766,00, Soit le total du bénéfice de l'exercice : 8 507 531,11.

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.

Nature des indications	2015	2016	2017	2018	2019
Situation financière en fin d'exercice :					
- Capital social.....	12 060 000	12 060 000	12 060 000	12 060 000	12 060 000
- Nombre d'actions émises.....	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000
Résultat global des opérations effectives :					
- Chiffre d'affaires (1)....	20 859 602	20 691 000	21 225 052	22 225 687	23 322 681
- Bénéf. avant impôts, amort. et provisions	12 208 046	10 015 901	12 559 979	12 842 730	14 362 436
- Impôt sur les bénéf. ...	3 598 007	4 015 380	3 943 953	3 698 194	4 411 521
- Bénéf. après impôts, amort. et provisions	5 817 393	7 773 048	7 965 687	7 497 436	8 507 531
- Mont. des bénéfices distribués.....	1 908 000	1 944 000	2 016 000	2 052 000	- (2)
Résultat des op. réduit à une seule action :					
- Bénéf. après impôts, mais avant amort. et provisions.....	12	8	12	13	14
- Bénéf. après impôts, amort. et provisions	8	11	11	10	12
- Mont. des bénéfices distribués.....	2,7	2,7	2,8	2,9	- (2)
Personnel :					
- Nombre de salariés ..	28	28	27	38	37
- Montant de la masse salariale.....	1 651 365	2 113 603	1 884 899	2 020 410	2 305 657 (3)
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité soc., retraite complémentaire, etc...)	828 476	1 163 263	920 914	957 539	995 934 (3)

(1) Le chiffre d'affaires reprend les intérêts et produits assimilés, les revenus des titres à revenu variable, les gains ou pertes sur opérations financières et les commissions et recettes diverses. (2) Il s'agit du montant des dividendes dont la distribution est proposée par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des actionnaires. (3) La masse salariale et les coûts associés sont impactés sur les 2 dernières années par le renforcement des fonctions de contrôle.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale, après avoir pris acte du montant des dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents (2016 : 1 944 000 ; 2017 : 2 016 000 ; 2018 : 2 052 000) décide, conformément aux propositions du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 comme suit : A la réserve statutaire : 4 253 765,11, A la réserve facultative : 4 253 766,00, Total égal au bénéfice de l'exercice : 8 507 531,11.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. **Dépréciations des risques de crédit et contrepartie.** La société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ces activités (notes 1,3 et 24 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes. **Provisionnement du risque sur engagements par signature.** La société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs à ses engagements par signature, risque de perte du fait de la mise en jeu de cautions données ou risque de perte du fait de sinistres survenus pendant l'exercice pour lesquels la mise en jeu de la caution n'interviendra que sur les exercices à venir (notes 1 et 3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour évaluer ces risques ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés sur lesquelles se fonde l'évaluation de ces provisions. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de

paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Paris - La Défense et Paris, le 26 juin 2020. Les Commissaires aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Marjorie BLANC LOURME ; EXCO PARIS ACE : Emmanuel CHARRIER.

B - COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 (en Keuros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Opérations interbancaires et assimilées.....	39 407	45 358
Opérations avec la clientèle	11 516	11 292
Oblig., actions, autres titres à revenu fixe et variable	118 397	102 828
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	2 886	2 811
Comptes de régularisation et actifs divers.....	6 072	6 659
TOTAL ACTIF	178 278	168 948

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Opérations interbancaires et assimilées.....	2	4
Opérations avec la clientèle	5 120	4 435
Comptes de régularisation et passifs divers	21 790	19 536
Provisions pour risques et charges.....	7 435	7 571
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG).....	143 931	137 402
- Capital souscrit	12 126	12 060
- Réserves consolidées et autres.....	123 224	117 867
- Résultat de l'exercice	8 581	7 475
TOTAL PASSIF	178 278	168 948

HORS-BILAN	31/12/2019	31/12/2018
Engag. donnés : engag. donnés de l'activité bancaire :		
engagements de garantie.....	1 526 981	1 409 922
Engag. reçus : engag. reçus de l'activité bancaire :		
- Engagements de financement.....	10 000	-
- Engagements de garantie.....	138 658	167 985

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en Keuros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés.....	17	83
Intérêts et charges assimilés.....	0	- 1
Revenus des titres à revenu variable.....	671	689
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et assimilés ...	308	172
Autres produits d'exploitation bancaire.....	22 556	21 163
Autres charges d'exploitation bancaire.....	- 54	- 46
Produits nets des autres activités.....	2 618	2 374
PRODUIT NET BANCAIRE.....	26 116	24 434
Charges générales d'exploitation.....	- 10 000	- 9 564
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.....	- 673	- 1 058
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	15 443	13 812
Coût du risque.....	- 2 343	- 2 581
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AVANT IMPOT.....	13 100	11 231
Résultat exceptionnel.....	15	- 87
Impôt sur les bénéfices.....	- 4 534	- 3 669
RESULTAT NET - PART DU GROUPE.....	8 581	7 475
Résultat par action (en euros).....	11,92	10,38

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2019 (en Keuros).

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION. Les comptes consolidés du groupe EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT (EDC) relatifs à l'exercice 2019 ont été établis conformément aux dispositions de l'article n° 4111-1 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, précisant que continuent à s'appliquer les dispositions du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-04 et 2005-05 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse consolidés. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination. Les comptes consolidés regroupent les comptes de l'EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT et de ses filiales, le COMPTOIR FIDUCIAIRE DE PARIS (CFP), société anonyme dont le siège social est situé 18, rue de St Pétersbourg - 75008 PARIS et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 572 089 811 et l'EDC SERVICES ET PRESTATIONS, société anonyme simplifiée dont le siège social est situé 18, rue de St Pétersbourg - 75008 PARIS et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 829 773 712. CFP et EDC SERVICES ET PRESTATIONS closent leurs comptes le 31 décembre. L'EDC possède, au 31/12/2019, les 11 000 actions qui composent le capital social du CFP soit 100 % de détention. Compte tenu du contrôle exclusif que l'EDC exerce donc sur le CFP, c'est l'intégration globale qui est utilisée comme méthode de consolidation. Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent le traitement des acquisitions et écarts d'acquisition. L'écart d'acquisition n'ayant pu être affecté sur des éléments identifiés du bilan a été inscrit à l'actif du bilan dans le poste écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition a été amorti sur une durée de 10 ans de façon linéaire compte tenu de l'activité du CFP, de la stabilité de son fonds de commerce et de ses équipes et des hypothèses retenues et objectifs fixés lors l'acquisition. Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues. **Opérations interbancaires et assimilées.** Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. **Opérations avec la clientèle.** Les créances douteuses relatives aux opérations avec la clientèle font l'objet d'une provision individuelle selon l'estimation du risque de non-recouvrement. **Portefeuille titres.** Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme). Hors les titres de la filiale qui sont classés comme parts dans les entreprises liées, la société ne possède que des titres de placement. Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Pour les titres cotés, cette valeur est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Les éventuelles moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titre. Les revenus sont comptabilisés en « Revenus des titres à revenu variable ». Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition, et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. A la clôture de l'exercice, ces titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les éventuelles moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés » du compte de résultat. **Immobilisations.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou pour les immobilisations créées à leur coût direct de production. D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations. Les durées moyennes retenues sont les suivantes : Logiciels bureautiques : 1 an, Logiciels métiers : 3 à 8 ans, Constructions : 20 à 36 ans, Agencements des constructions : 5 à 20 ans, Installations et aménagements : 5 à 15 ans, Matériels de transport : 4 à 10 ans, Mobiliers de bureau : 5 à 20 ans, Matériels informatiques et bureautiques : 3 à 8 ans. **Provisions pour risques et charges.** Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions concernant principalement les engagements par signature et les sinistres non déclarés. Les provisions pour risque sur engagements par signature visent à évaluer la probabilité d'avoir à constater une perte sur des sinistres intervenant à la suite de la mise en jeu d'un engagement de caution. Les engagements existants pour des clients faisant par ailleurs l'objet d'un contentieux (engagements douteux) sont provisionnés spécifiquement. Le risque

porté par ces engagements est évalué à 28,50 % du montant des engagements. La provision pour risque à recevoir évalue la probabilité d'avoir à constater une perte pour des sinistres survenus pendant l'exercice mais pour lesquels la mise en jeu de l'engagement de caution n'interviendra que sur les exercices à venir. **Autres produits d'exploitation bancaire.** Ce poste enregistre le chiffre d'affaires lié aux engagements par signature délivrés. Ces engagements sont considérés comme des prestations continues sur l'exercice et les commissions facturées d'avance sont déduites du chiffre d'affaires par inscription au poste compte de régularisation et passifs divers du bilan. **Produit net des autres activités.** Ce poste enregistre principalement le chiffre d'affaires lié aux opérations de recouvrement de créances et prestations de service liées. **Coût du risque.** Le contenu de la rubrique « Coût du risque » se limite aux dotations nettes ou reprises nettes aux provisions pour risques de contreparties et aux pertes nettes sur créances irrécouvrables. **Résultat exceptionnel.** Le résultat exceptionnel enregistre les charges et produits inhabituels et significatifs qui ont une forte probabilité de ne pas survenir à nouveau. **Evènements post clôture.** L'épidémie de Covid 19, apparue en janvier 2020, a entraîné une crise sanitaire mondiale. Le groupe a mis en œuvre des mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon précise les impacts de cette crise à date, l'intégralité des opérations du groupe a pu être maintenue et aucun impact sur les comptes au 31/12/2019 n'a été identifié. **Evolution des capitaux propres et des intérêts minoritaires.** Bénéfice de la période, Capitaux propres et fonds propres : 8 108, Correction fiscalité différée et changement de méthode, Intérêts minoritaires et fonds propres : 1, Distribution de dividendes, Capitaux propres et fonds propres : - 1 944, Bilan au 31/12/2017, Capitaux propres : 131 942, Intérêts minoritaires : 1, Fonds propres : 131 943, Bénéfice de la période, Capitaux propres et fonds propres : 7 475, Distribution de dividendes, Capitaux propres et fonds propres : - 2 016, Bilan au 31/12/2018, Capitaux propres : 137 401, Fonds propres : 137 402, Bénéfice de la période, Capitaux propres et fonds propres : 8 581, Distribution de dividendes, Capitaux propres et fonds propres : - 2 052, Bilan au 31/12/2019, Capitaux propres : 143 930, Fonds propres : 143 931. **Filiales et participations. COMPTOIR FIDUCIAIRE DE PARIS S.A.** 18, rue de Saint-Pétersbourg - 75008 PARIS. Devise : euros, Capital : 1 001, Réserves et report à nouveau : 935, Quote-part du capital détenu : 100 %, Résultat 2019 sous réserve d'approbation par l'AG : 143, Valeur brute des titres détenus : 5 921, Valeur comptable nette des titres détenus : 3 818, Montant des prêts et avances accordées : 41, Chiffre d'affaires HT : 3 792. **EDC SERVICES ET PRESTATIONS S.A.S.** 18, rue de Saint-Pétersbourg - 75008 PARIS, Devise : euros, Capital : 1 000, Réserves et report à nouveau débiteur : - 66, Quote-part du capital détenu : 100 %, Résultat 2019 sous réserve d'approbation par l'AG : 5, Valeur brute des titres détenus : 1 000, Valeur comptable nette des titres détenus : 1 000, Chiffre d'affaires HT : 809.

NOTE 2 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES. Comptes et prêts à vue, Comptes ordinaires, 2019 : 39 407, 2018 : 31 331, Créances rattachées, 2018 : 1, Prêts et comptes à terme, 2018 : 14 026, Total, 2019 : 39 407, 2018 : 45 358.

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE. Créances brutes, Montant brut des créances impayées à la suite de la mise en jeu de la caution à l'ouverture de l'exercice, 2019 : 31 531, 2018 : 31 636, Sinistres intervenus dans l'année, 2019 : 15 172, 2018 : 15 866, Pertes et remboursements, 2019 : - 14 155, 2018 : - 15 971, Montant brut des créances impayées à la suite de la mise en jeu de la caution à la clôture de l'exercice, 2019 : 32 548, 2018 : 31 531, Provision pour dépréciation créances impayées, 2019 : - 21 040, 2018 : - 20 251, Montant des commissions de caution impayées, 2019 : 123, 2018 : 125, Provision pour dépréciation des commissions impayées, 2019 : - 115, 2018 : - 113, Valeur nette au bilan, 2019 : 11 516, 2018 : 11 292. Il s'agit exclusivement de créances douteuses qui, en raison du caractère aléatoire de leur recouvrement, ne peuvent donner lieu à une quelconque ventilation par échéance.

NOTE 4 - OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE. Revenu fixe, Obligations et titres à revenu fixe, 2019 : 2 922, 2018 : 2 623, Créances rattachées, 2018 : 30, Provisions pour dépréciation, 2019 : - 663, 2018 : - 315, Revenu variable, Actions et autres titres à revenus variables, 2019 : 116 042, 2018 : 100 591, Créances rattachées, 2019 : 166, 2018 : 170, Provisions pour dépréciation, 2019 : - 70, 2018 : - 271, Total, 2019 : 118 397, 2018 : 102 828. L'état des échéances selon la durée des placements et hors les intérêts se présente comme suit : Durée résiduelle inférieure à 1 an : 1 916, Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans : 1 006, Total : 2 922.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.

	31/12/2018	Entrées Acquis.	Sorties Remb. Virts	31/12/2019	Amort. et prov.	Valeur nette au 31/12/2019
Fonds de commerce....	112	0	0	112	0	112
Immob. inc. en cours....	27	117	- 2	142	0	142
Logiciels.....	2 419	226	0	2 645	- 2 158	487
Autres immob. inc.....	121	8	0	129	- 108	21
TOTAL IMMOB. INC.	2 679	351	- 2	3 028	- 2 266	762
Terrains et constr.....	1 178	0	0	1 178	- 242	937
Instal., agcts, amgts.....	2 900	338	0	3 238	- 2 177	1 061
Matériel de transport...	83	0	0	83	- 56	27
Mobilier et matériel de bur. et informatique....	679	55	0	734	- 635	99
Immob. corp. en-cours	1	0	- 1	0	0	0
TOT. IMMOB. CORP.	4 841	393	- 1	5 233	- 3 110	2 124
TOTAL	7 520	744	- 3	8 262	- 5 376	2 886

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION. Variation de l'écart d'acquisition, Ecarts d'acquisitions bruts au 31/12/2018 et au 31/12/2019 : 5 127, Amortissements des écarts d'acquisitions au 31/12/2018 et au 31/12/2019 : 5 127, Ecart d'acquisition net au 31/12/2019 : 0.

NOTE 7 - COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS. Prestations en cours, 2019 : 662, 2018 : 622, Créances clients, 2019 : 771, 2018 : 500, Comptes de régularisation, 2019 : 476, 2018 : 360, Débiteurs divers et autres comptes débiteurs, 2019 : 2 458, 2018 : 2 854, Impôts société, 2018 : 495, Impôts différés, 2019 : 1 799, 2018 : 1 854, Montant brut, 2019 : 6 166, 2018 : 6 685, Provisions, 2019 : - 94, 2018 : - 26, Montant net, 2019 : 6 072, 2018 : 6 659.

NOTE 8 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES. Comptes et prêts à vue, Comptes ordinaires et Total, 2019 : 2, 2018 : 4.

NOTE 9 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE. Dépôts reçus en couverture d'engagements donnés, 31/12/2018 : 4 435, Versements : 1 409, Remboursements : 724, 31/12/2019 : 5 120.

NOTE 10 - COMPTES DE REGULARISATIONS ET PASSIFS DIVERS. Clients, avances et comptes sur prestations, 2019 : 11 088, 2018 : 10 783, Dettes fiscales, 2019 : 1 330, 2018 : 390, Dettes sociales, 2019 : 965, 2018 : 1 041, Fournisseurs, 2019 : 846, 2018 : 840, Crédeurs divers et autres comptes créditeurs, 2019 :

3 780, 2018 : 4 039, Comptes de régularisation, 2019 : 3 759, 2018 : 2 420, Impôts différés, 2019 : 22, 2018 : 23, Total, 2019 : 21 790, 2018 : 19 536.

NOTE 11 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.

	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	Repr. non utilisées	31/12/2019
Provisions pour risque sur engagements donnés.....	3 424	289	-	- 101	3 612
Provisions pour risque sur engagements douteux.....	1 034	482	-	- 792	724
Provisions pour risque sur sinistres à venir.....	2 131	2 294	- 1 833	- 298	2 294
Provision pour charges.....	109	203	-	- 97	215
Provision pour litige.....	825	8	- 106	- 137	590
Prov. pr charges sociales..	48	-	-	- 48	-
TOTAL	7 571	3 276	- 1 939	- 1 473	7 435

La provision pour risque sur engagement est évaluée à 0,246 % des engagements donnés. Les provisions pour risques sur sinistres à recevoir ont été évaluées à 55 % des sinistres à recevoir prévus au 31/12/2019. La provision pour risque sur les cautions amortissables est évaluée à 0,06 % des engagements donnés. Les provisions pour risque sur engagements douteux sont évaluées individuellement. Elles correspondent en moyenne à 28,50 % des engagements douteux. La provision pour litige a été ajustée pour tenir compte de l'issue du règlement des litiges sur l'exercice.

NOTE 12 - HORS-BILAN. Engagements donnés. Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit, 2019 : 10 000, Cautions administratives et fiscales d'ordre de la clientèle, 2019 : 1 229 853, 2018 : 1 200 055, Autres garanties d'ordre de la clientèle, 2019 : 287 128, 2018 : 209 867, Dont caution délivrée à la filiale CFP, 2019 : 88, 2018 : 59, Total, 2019 : 1 526 981, 2018 : 1 409 922. **Engagements reçus.** Engagements de financement reçus d'établissements de crédit, 2019 : 10 000, Engagements reçus d'établissements de crédit en garantie des cautions d'ordre de la clientèle, 2019 : 138 658, 2018 : 167 985, Nantissement de fonds de commerce, 2019 : 410 588, 2018 : 406 777, Autres garanties, 2019 : 754, 2018 : 870, Sous-total, 2019 : 411 342, 2018 : 407 647, Total, 2019 : 560 000, 2018 : 575 632. Les engagements dus par le groupe au titre des indemnités conventionnelles de fin de carrière ont été évalués à la somme de 226 Keuros selon la méthode actuarielle du prorata des droits au terme. Ces sommes ont été entièrement couvertes par des versements passés au compte d'assurance en autres charges d'exploitation, externalisant ainsi ce risque sur des supports d'assurance vie.

NOTE 13 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES. Revenus des comptes courants, 2018 : - 1, Revenus des comptes à terme, 2019 : 12, 2018 : 39, Revenus des titres, 2019 : 6, 2018 : 45, Total, 2019 : 17, 2018 : 83.

NOTE 14 - REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES. Revenus des actions et Total, 2019 : 671, 2018 : 689.

NOTE 15 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES. Produits nets et moins-values sur cessions de VMP, 2019 : 456, 2018 : 587, Dotations et reprises aux provisions sur titres de placements, 2019 : - 147, 2018 : - 415, Total, 2019 : 308, 2018 : 172.

NOTE 16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE. Commissions sur engagements, 2019 : 21 376, 2018 : 20 105, Autres produits, 2019 : 1 181, 2018 : 1 058, Total, 2019 : 22 556, 2018 : 21 163.

NOTE 17 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE. Autres charges et Total, 2019 : 54, 2018 : 46.

NOTE 18 - PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITES. Chiffre d'affaires de l'activité de recouvrement et Total, 2019 : 2 618, 2018 : 2 374.

NOTE 19 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION. Salaires et charges sociales, 2019 : 6 264, 2018 : 5 792, Services extérieurs, 2019 : 3 315, 2018 : 3 543, Loyers et charges locatives, 2019 : 183, 2018 : 91, Impôts et taxes, 2019 : 3 633, 2018 : 446, Autres charges et produits, 2019 : - 223, 2018 : - 308, Total, 2019 : 10 000, 2018 : 9 564. **Effectifs du groupe.** Dirigeants, Hommes et total : 2, Cadres, Hommes : 16, Femmes : 14, Total : 30, Employés, Hommes : 11, Femmes : 30, Total : 41, Total, Hommes : 29, Femmes : 44, Total : 73. Rémunérations versées par les sociétés consolidées aux organes de direction de la société consolidante : 0 Keuro. Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2019 s'élève à 87 Keuros au titre du contrôle légal (53 Keuros pour le cabinet DELOITTE et 34 Keuros pour le cabinet EXCO PARIS).

NOTE 20 - COUT DU RISQUE. Provision pour risque de contrepartie, 2019 : 2 352, 2018 : 2 634, Pertes non couvertes par des provisions et récupérations sur créances amorties, 2019 : - 9, 2018 : - 53, Total, 2019 : 2 343, 2018 : 2 581.

NOTE 21 - RESULTAT EXCEPTIONNEL. Produits sur exercices antérieurs et Total, 2019 : 15, 2018 : - 87.

NOTE 22 - IMPOT SUR LES BENEFICES. IS Exigible, 2019 : 4 478, 2018 : 3 654, Impôts différés, 2019 : 56, 2018 : 15, Total, 2019 : 4 534, 2018 : 3 669. Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale conclue entre EDC et sa filiale CFP, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal liées aux déficits de la filiale sont prises en comptes par la société mère comme un produit de l'exercice.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. **Dépréciation des risques de crédit et de contrepartie.** La société comptabilise des dépréciations

pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 3 et 20 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes. **Provisionnement du risque sur engagements par signature.** La société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs à ses engagements par signature, risque de perte du fait de la mise en jeu de cautions données ou risque de perte du fait de sinistres survenus pendant l'exercice pour lesquels la mise en jeu de la caution n'interviendra que sur les exercices à venir (notes 1 et 11 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour évaluer ces risques ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés sur lesquelles se fonde l'évaluation de ces provisions. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.** Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que l'opinion exprimée sur ces comptes. Paris - La Défense et Paris, le 26 juin 2020, Les Commissaires aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Marjorie BLANC LOURME ; EXCO PARIS ACE : Emmanuel CHARRIER.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public sur simple demande au siège social de l'entreprise.